

17 mai 2024 -20:24

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Prolongation de l'allocation pour la sécurité locale des communes

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal prolongeant l'allocation destinée aux communes dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

Au cours de la période 2002-2023, 29 communes ont bénéficié d'une allocation annuelle de près de 15 millions d'euros (2023) destinée à la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention. En outre, au cours de la période 2014-2023, un groupe de communes (à la composition variable) s'est vu octroyer un montant annuel variant entre 600.000 et 800.000 euros dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique locale de sécurité et de prévention.

Ces allocations sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2024.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be